



Clôtures hors PLU sans dépôt de permis

Par **gungun**, le **26/03/2024** à **10:43**

Bonjour à tous.

Je me permets d'écrire afin de vous demander conseil.

Nous avons acheter une maison ou la clôture était à la limite de s'effondré donc nous avons rénover le muret extérieur qui donne sur la voies publiques et par dessus nous avons mise des claustra en allu.

La Mairie est venu en disant que nous devions enlever car nous sommes hors [plu](#) ce que je comprends mais il se trouve que tout le monde l'a fait et nous étions les seules visé. Donc nous avons prit un avocat qui à dit que cela était de la discrimination et ayant eu un peu peur de cela ils ont décidé de faire enlevé toutes les clôtures de la communes.

Moi j'habite à coté d'une autoroute et d'un terrain de motocross, pensez vous ou avez vous déjà eu des cas similaire ou les personnes on pu garder la clôture du faite qu'il sont proche de l'autoroute et du terrain motocross pour réduire un peu le bruit ? sachant que le terrain de motocross c'est l'horreur le bruit et l'autoroute pareil

Je vous remercie de m'avoir lu.

Belle journée

Par **Marck.ESP**, le **26/03/2024** à **12:12**

Bienvenue

Si le commune a finalement fait enlever à tout le monde suite à votre propre remarque reprise par l'avocat... Il y a peu de chance pour que vous y echappiez !

Que dit l'avocat ?

Par **youris**, le **26/03/2024** à **13:51**

bonjour,

vous pouvez faire une demande à votre comune en indiquant qu'il s'agit d'un dispositifs anti-

bruit, mais sans garantie de succès, avez-vous fait mesurer l'intensité de ces bruits ?

lorsque vous avez acheté cette maison l'autoroute et le terrain de motocross étaient-ils déjà présents ?

salutations